

Oral d'anglais

définition des épreuves



♦ PT (cahier des charges)

• Déroulement de l'épreuve (20 minutes de préparation, 20 minutes d'interrogation)

Pendant le temps de préparation de 20 minutes, le candidat écoute un **enregistrement sonore** à l'aide d'un lecteur MP3 et d'un casque mis à sa disposition. L'enregistrement correspond à un **texte d'actualité** sur des faits de société d'intérêt général (extrait récent de revue, de journal, etc.) d'une durée de 3 minutes environ, **lu par un locuteur natif** ; les candidats peuvent manipuler le lecteur MP3 et réécouter le texte autant de fois qu'ils le désirent.

Ne figurent dans l'enregistrement ni le titre, ni la source, ni la date de publication de l'article.

L'exercice n'est pas une dictée : durant les 20 minutes de préparation de l'épreuve, les candidats doivent relever les **points essentiels** du texte et faire suivre leur résumé structuré d'un commentaire.

Le temps d'interrogation de 20 minutes est divisé en deux temps :

- 1-pendant 10 minutes le candidat **restitue** d'abord les informations essentielles entendues dans l'enregistrement puis les accompagne d'un **commentaire** comprenant des réflexions personnelles ;
- 2-les 10 minutes suivantes correspondent à un temps d'**échange** avec l'examineur : l'interrogation devient un libre **entretien** autour du thème fourni ; elle peut aussi déboucher sur des **questions relatives aux motivations et aux goûts des candidats**.

• Objectifs

Tester d'une part la **compréhension** orale à partir d'un texte lu par un locuteur natif et d'autre part la faculté du candidat à **communiquer** correctement dans une langue étrangère. Le candidat devra soumettre un exposé **structuré** montrant :

- une bonne compréhension du passage lu ;
- une aptitude à commenter ce dernier de façon non artificielle ;
- une connaissance authentique de la langue.

• Critères d'évaluation

Afin de déterminer si pour chaque candidat ces objectifs sont atteints, les examinateurs s'appuient sur les critères d'évaluation suivants :

- degré de compréhension du document et qualité de la production personnelle (restitution des idées, organisation du discours ; richesse et pertinence de l'apport personnel) ;
- maîtrise de la syntaxe et de la grammaire, **aptitude à se corriger** ;
- pertinence et étendue du lexique, utilisation à bon escient des tournures idiomatiques ;
- maîtrise des aspects phonologiques (articulation, intonation, rythme, fluidité, accentuation) ;
- capacité à communiquer et interagir (contact avec l'examineur, langage corporel, gestion du stress ; réponse aux questions ; demande de reformulation/précision de la part du candidat).

• Nature des documents

L'épreuve orale de langue étrangère obligatoire (LV1) étant fondée sur la **compréhension**, la **restitution**, et un **commentaire** autour d'un enregistrement de 3 minutes, les textes retenus pour être enregistrés sont des textes de **400 mots environ**, d'**intérêt général**, permettant au candidat de s'exprimer et de faire des commentaires. La notion d'« intérêt général » couvre des questions de société actuelles, des événements récents qui nous amènent à reconsidérer notre perception des choses, des percées technologiques ayant un impact sur notre quotidien, des réflexions plus larges sur l'impact des technologies sur nos vies...

De cette notion d'intérêt général découle la nécessité que les textes ne soient ni trop anecdotiques, ni trop spécialisés, ni trop techniques (les textes nécessitant des connaissances particulières avantagent ou désavantagent certains candidats) ; les textes proviennent alors de sources comme les sites d'information de la BBC, *The Economist*, etc.

♦ Mines-Télécom (« Petite Mines »)

• Objectif de l'épreuve

L'épreuve d'anglais permet de tester votre aisance à communiquer en anglais, la richesse de votre expression et la clarté de votre propos. Cette épreuve est basée sur une discussion autour d'un document iconographique et d'un thème prédéfini associé.

• Déroulement de l'épreuve

L'épreuve a une durée de 20 minutes et est sans préparation. L'épreuve est constituée de 3 parties :

1. Présentation du candidat et bref échange avec l'examineur ;
2. Réaction face à un document iconographique, et échange avec l'examineur ;
3. Jeu de rôle / mise en situation sur une thématique en lien avec le document iconographique. Vous êtes chargé de mener la discussion.

• Qu'appécie l'examineur ?

- Votre compréhension ; - La correction de la langue ; - La richesse et la précision de votre lexique ; - La qualité de la prononciation ;
- Votre aptitude à communiquer et à présenter un fait, voire un point de vue, avec clarté et conviction ;
- Votre capacité à vous corriger, si besoin. Celle-ci est toujours appréciée car elle révèle une maîtrise de soi suffisante pour être à la fois locuteur et auditeur. Cela permet au jury de distinguer les erreurs et maladroites commises par ignorance de celles dues à l'émotion ou à l'étourderie.

• Conseils aux candidats

Avant l'épreuve, réactivez vos connaissances et votre pratique de l'Oral par tous les moyens, comme par exemple :

- Entraînez-vous à passer des « colles » ; - Regarder des films en V.O. ; - Écouter la radio en langue étrangère.

Durant l'épreuve,

- Élargissez le cadre de l'exposé en rattachant le sujet à d'autres questions voisines en rapport avec le document iconographique (2^e partie de l'épreuve) ou alors en faisant part de vos expériences personnelles.
- N'hésitez pas à demander que l'on reformule la question si vous ne l'avez pas bien comprise.

NB : Une note inférieure à 4/20 est éliminatoire !